

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Sexe Masculin Féminin

Adresse :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Téléphone :

Licencié (e) F.F.A Non Licencié (e)

Non et adresse du Club :

N° de licence :

Comité d'entreprise (nom de l'entreprise) :

Dérogé des obligations militaires :

POUR LES NON LICENCIES

Je déclare sur l'honneur avoir en ma possession un certificat médical de non contre indication à la pratique des courses sur route.

Etabli le Par le Docteur.....
(Ce certificat ne peut remonter à plus de trois mois)

Fait à, le 2014

Signature :

NB : Les participants non titulaires d'une licence d'athlétisme devront obligatoirement être munis d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pieds datant de moins de 3 mois.

Ce certificat pourra être réclamé à tout moment.
Il est également conseillé à ces mêmes personnes de prendre une assurance à titre individuel couvrant les risques éventuels dus à la pratique de la course à pieds.



Course Label Régional

PRÉSENTENT
KMS

10^{ÈME} ÉDITION

10 du GOSIER

SAMEDI 14 JUIN 2014



BERNARD LAMITIÉ
PARRAIN DE LA MANIFESTATION



16H30

DÉPART COURSE OPEN

8H00

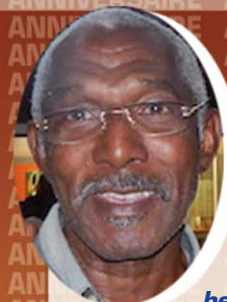
COURSE RÉSERVÉE
AUX SCOLAIRES
EN COLLABORATION
AVEC L'USEP



INFOLINE : 0690 580 358 • 0690 352 523 • 0690 001 019

PALMARES DU PARRAIN

BERNARD LAMITIE



Bernard LAMITIE a toujours allié carrière artistique et sportive, à l'aise aussi bien sur les planches que sur les terrains de sport. Sportif polyvalent il a pratiqué le Football, le Basket-ball et l'Athlétisme.

C'est précisément dans cette discipline qu'il a écrit ses plus belles lettres de noblesse. Saut en hauteur, triple saut etc.. n'ont pas de secrets pour la détente phénoménale de Bernard LAMITIE.. Son palmarès est hors du commun. 5 titres de champion de France, recordman de France de triple saut durant 14 années, médaillé de bronze aux Championnats d'Europe à trois reprises, vainqueur de la Coupe d'Europe d'athlétisme de Turin en 1979 et finaliste des Jeux Olympiques à Munich en 1972 et à Montréal en 1980. Il sera ensuite sélectionné en Equipe d'Europe pour la Coupe du Monde de 1979 à Montréal, capitaine de l'Equipe de France de 1978 à 1982 et porte drapeau de l'Equipe Olympique aux Jeux Méditerranéen de SPLIT en 1979.

Sa carrière professionnelle va de pair avec sa carrière d'athlète elle commence lorsqu'il devient professeur d'Education Physique en 1969, dix ans plus tard il obtient un DEA de l'institut National des sports et devient technicien supérieur de l'INSEP. Après avoir occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la Fédération Française d'Athlétisme il est aujourd'hui entraîneur d'athlétisme au Pôle France du CREPS Antilles-Guyane depuis 1982. Le théâtre est la face cachée de Bernard LAMITIE, comédien de qualité il prend ainsi part à la Topaze de Joseph JOS dès 1966. Puis est le partenaire de Firmine RICHARD en 1967 dans « Mêt à mô la ». En 1968 il joue avec Simone DELOUMEAU dans « Sunday is close ». Après 12 ans d'absence sur les planches, il revient au théâtre au sein de la Solidarité Scolaire, son club de toujours. Aux côtés de Max Aimable et Simone DELOUMEAU il tient un rôle dans « Remise en question ». Il participe ensuite à « Men'm bay men'm komba » sur les évènements de 1789, puis avec Max Aimable il joue dans « Bel pawol asi la place ». Natif de Badlasous, c'est naturellement qu'il s'engage dans la pièce sur Karénaj pour y tenir le rôle central de Marc-Paul dit Mako Polo.

« SPORT ET SANTÉ »

Débat à la salle Léopold Hélène au Gosier à 19h
Le 11 Juin 2014

Animation musicale : Groupe 440 en live

REGLEMENT DE LA COMPETITION

Art 1 - ORGANISATION

Le Comité de Quartier de Belle Plaine organise en collaboration avec la Ville du Gosier et le Conseil Général de la Guadeloupe, la dixième édition des **10 Kms du Gosier le Samedi 14 Juin 2014**.

Art 2 - PARTICIPATION

L'épreuve est populaire, donc ouverte à tous. Une participation de Cinq Euros (5 €) est exigée pour toute inscription avant la date de la compétition (14 Juin 2014) et Huit Euros (8 €) pour toute inscription le jour de la manifestation. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de forfait.

Un tee-shirt sera remis à tous les participants à l'inscription.

Article 3 - APTITUDE MEDICALE

L'épreuve est assurée par la Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF). L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident consécutif à un mauvais état de santé, il est donc conseillé aux non licenciés de passer une visite médicale au préalable.

Aucune inscription ne sera acceptée pour les non licenciés sans certificat médical original de non contre indication à la pratique de la course à pieds en compétition (non restitué) datant de moins de six mois.

En sont dispensées uniquement les personnes licenciées à la Fédération Française d'Athlétisme ou à la Fédération Française de Triathlon.

Art 4 - PARCOURS

Une distance de **10 Kms** devra être parcourue par tous les arrivants. Le départ sera donné à **16 heures 30 précises, devant le Lotissement Le Gothel à Farraux**. L'arrivée se fera face au terrain de football de Belle-Plaine. Le circuit sera effectué à trois reprises.

Art 5 - RECOMPENSES

Des coupes, des lots et des prix en numéraire seront attribués conformément à la grille des prix. Cependant, seuls les trois (3) premiers de chaque catégorie seront récompensés sur le podium. La direction technique est souveraine pour trancher tout litige conformément aux règlements des courses hors stade de la Ligue d'Athlétisme. Les décisions du jury seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise après la proclamation définitive des résultats par le jury.

Art 6 - RAVITAILLEMENT

Trois (3) points de ravitaillement seront disposés dont deux (2) sur le parcours et un (1) à l'arrivée.

Art 7 - SECURITE

Elle sera assurée par la Police Municipale et l'Association Sportive assurant la sécurité sur certains carrefours de parcours, au moment du passage des coureurs.

Art 8 - ASSISTANCE

Le service d'assistance sera assuré par un médecin, le SDIS, la Croix Rouge et une ambulance.

Art 9 - CLASSEMENT

Ils sont répartis comme suit :

- Juniors hommes
- Séniors hommes
- Hommes Vétérans 1, Vétérans 2 et Vétérans 3
- Séniors Femmes
- Femmes Vétérans 1 et Vétérans 2
- Hand-Sports

Art 10 - RESULTATS

Ils seront communiqués intégralement à l'issue de la course.

Art 11- FAIR PLAY

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du règlement, accepte toutes les clauses et s'engage à faire preuve de fair-play. Il s'engage également à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète selon l'itinéraire officiel. Sera sanctionné tout participant se faisant tirer ou transporter.